



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 15ème législature

### Pour la réouverture des commerces de centre-ville

Question écrite n° 33715

#### Texte de la question

Mme Catherine Pujol interroge M. le ministre de l'économie, des finances et de la relance sur la fermeture des commerces recevant du public et dits « non essentiels » dans le cadre des mesures de reconfinement. Les commerces de proximité ont été particulièrement fragilisés par le premier confinement. Ils ont depuis réalisé des efforts considérables afin de faire respecter les règles sanitaires et accueillir leurs clients dans les meilleures conditions possibles. Pourtant, le Gouvernement a décidé à nouveau d'imposer la fermeture de la plupart des commerces de proximité tout en permettant aux grandes surfaces de rester ouvertes. Cela génère des situations particulièrement absurdes puisque les clients s'entassent en nombre dans des supermarchés au mépris des règles sanitaires ; règles qui sont pourtant sensées justifier la fermeture des petits commerces. Ainsi, elle apporte son entier soutien aux maires comme M. Louis Aliot à Perpignan qui ont fait le choix courageux de prendre des arrêtés pour rouvrir les commerces non alimentaires de centre-ville. Elle lui demande également d'annuler les charges des petits commerces plutôt que de les reporter et de mettre en place un protocole sanitaire permettant la réouverture des commerces de proximité.

#### Données clés

**Auteur :** [Mme Catherine Pujol](#)

**Circonscription :** Pyrénées-Orientales (2<sup>e</sup> circonscription) - Non inscrit

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 33715

**Rubrique :** Commerce et artisanat

**Ministère interrogé :** [Économie, finances et relance](#)

**Ministère attributaire :** [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [10 novembre 2020](#), page 7893

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)